

Lauréat le comité de bassin versant du Léguer (Côtes-d'Armor)

Préservation et récréation du bocage

Engagées depuis 1999 sur le bassin versant du Léguer, les actions de préservation et de récréation du bocage suscitent une adhésion renforcée par les perspectives de l'utilisation du bois issu de l'entretien des haies comme source d'énergie par les chaufferies locales.

« Bien sûr, en matière de bocage, notre petite région n'est sûrement pas la plus mal lotie en Bretagne, reconnaît Samuel Jouon, coordinateur du comité de bassin versant du Léguer (1). Mais, d'une part ces haies et talus ne sont pas uniformément répartis, et d'autre part, ils étaient menacés dans plusieurs secteurs par l'évolution des pratiques d'entretien et la disparition progressive de certains linéaires. »



Catherine Moret

Heureusement, ici où l'élevage bovin reste prédominant, on s'est assez tôt rendu compte de la menace. « Voilà pourquoi, à la fin des années 1990, les élus de ce bassin concernés par la reconquête de la qualité de l'eau, ont considéré que celle-ci passe – entre autres – par un travail sur le tissu bocager. Ils ont donc programmé des actions en ce sens dès le contrat de bassin 1999-2002, puis à nouveau dans les contrats qui ont suivi, y compris celui en cours jusqu'en 2012. » On sait, en effet, l'intérêt du maillage bocager pour lutter contre les transferts de polluants (notamment phosphore et pesticides) vers les cours d'eau, mais aussi contre l'érosion des sols.

72 km de haies agricoles

Dans un premier temps, on a cherché à sensibiliser les populations, et pas uniquement les agriculteurs, à ces enjeux. Dans certains secteurs, on a ainsi, par exemple, invité les habitants à fournir, en photographiant haies et

paysages, « leur » vision du bocage. « On s'est alors aperçu qu'ils avaient souvent une image plus optimiste que la réalité, indique Catherine Moret, directrice de l'Association pour la protection et la mise en valeur de la vallée du Léguer, partenaire de l'action. Mais ce travail a permis une première et importante prise de conscience. » Parallèlement s'est engagée la mobilisation des agriculteurs pour préserver des haies bocagères (là où elles existaient), ou à les recréer, en commençant par certains sous-bassins : le Kervulu, puis le Saint-Émilion amont, et enfin le Guer moyen. Cette démarche collective proposée aux agriculteurs volontaires sur un territoire permet de bénéficier de concours financiers publics prenant en charge une partie des coûts de création de talus, de plantation et d'entretien des jeunes plants. « Depuis le début de ces actions, souligne Samuel Jouon, quelque 72 km de haies et de talus ont été reconstitués. Nous avons même l'exemple d'un agriculteur qui l'a fait sur 8 km ! Mais surtout, la mobilisation s'accroît : 80 km devraient être recréés d'ici deux ans dont une partie importante dans le cadre du dispositif régional Breizh Bocage. » Différentes pratiques ont été adoptées pour favoriser la qualité de ces plantations et leur reprise, par exemple le paillage naturel, et le recours à des entreprises spécialisées pour en

(1) Le comité de bassin versant du Léguer (CBVL) regroupe les trois principaux producteurs d'eau potable du bassin : la Ville de Lannion, le syndicat des Traouïero et le syndicat de Traou Long. Ensemble, depuis plusieurs années, ils s'attachent à reconquérir la qualité de l'eau sur le bassin versant du Léguer. Le comité de bassin versant du Léguer démarre un nouveau contrat de bassin versant pour la période 2008-2012. Ce contrat regroupe de nombreuses actions ayant comme objectif l'atteinte du bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015. Le comité de bassin versant du Léguer est la structure porteuse du contrat et est maître d'ouvrage de la plupart des actions.

assurer l'entretien les premières années. Aux agriculteurs qui souhaitent aller plus loin dans la gestion pérenne du bocage de leur exploitation, le comité de bassin versant propose en outre d'élaborer et de contractualiser un plan de gestion du bocage. Cet outil leur permet de définir l'entretien à réaliser sur ces haies pour les cinq ans à venir. Ce travail garantit une gestion pérenne adaptée à chaque type de haie. Il permet d'envisager une valorisation de ce bois, par exemple sous forme de plaquettes en lien avec la filière bois-énergie. Les agriculteurs qui souhaitent intégrer cette filière s'engagent à suivre une formation à la gestion bocagère et à souscrire un plan de gestion.

Un enjeu de territoire aussi

Dans certains cas on a favorisé l'implication des populations, y compris aux côtés des agriculteurs : les enfants des écoles ont ainsi participé, ici ou là, aux plantations, apposant alors une étiquette à leur nom sur le sujet qu'ils avaient planté... Une manière de les rendre attentifs, eux et leurs familles, aux haies. À côté des actions agricoles, en effet, les responsables du bassin ont voulu que la reconquête du maillage bocager devienne un enjeu de territoire compris et partagé par tous. C'est la raison pour laquelle, comme pour les agriculteurs, des plans de gestion des haies

de bords de route sont aussi proposés aux communes du bassin versant, afin qu'elles programment les entretiens dans une optique de durabilité, là encore, le cas échéant, en lien avec la filière bois-énergie. Ces plans de gestion ont des effets induits en terme de qualité paysagère, de sécurité des usagers et de durée de vie des routes.

Parallèlement, au fur et à mesure de l'actualisation des plans locaux d'urbanisme (PLU), il est aussi proposé aux communes d'y répertorier et de classer les haies existantes, agricoles ou non, et de les inscrire dans les documents au titre de la loi « paysage ». « Cette disposition ne fige pas et n'interdit pas les projets, souligne Samuel Jouon, mais, du coup, l'arasement d'un talus ou d'une haie est désormais soumis à déclaration et implique que l'on remplace au moins à l'identique les linéaires supprimés. » Trois communes ont jusqu'à présent adopté ce type de classement et d'autres s'apprentent à le faire.

Le bois-énergie, pour « boucler la boucle »

La dynamique d'ensemble a été soutenue par le fait que depuis longtemps elle intègre les hypothèses de valorisation des bois pro-

venant de l'entretien de ces haies, (actuelles ou futures), sous forme de bûches ou de plaquettes de bois.

Des associations comme Breizh Bocage sont ici très actives. Une plate-forme de collecte et de stockage de bois déchiqueté d'une capacité de 800 tonnes est installée à Plounérin et l'on recense sur le secteur plus d'une dizaine de chaufferies collectives assurant le chauffage de bâtiments communaux, d'écoles, ou encore l'alimentation de réseaux de chaleur de lotissements. La piscine de Lannion est d'ailleurs elle-même chauffée au moyen du bois.

« Tous ces éléments contribuent à sensibiliser les gens et à soutenir la démarche, souligne Catherine Moret. La préservation et le renforcement des haies bocagères sont évidemment essentiels pour améliorer la qualité de l'eau. Cependant, cela ne suffirait peut-être pas à convaincre les gens de s'y engager à une telle échelle. La perspective d'une valorisation en bois-énergie, voire en bois d'œuvre, sert en revanche parfois de déclencheur. Cela permet, en quelque sorte, de boucler la boucle, en un cercle vertueux. Mais collectivement, nous aurions tort d'oublier la fonction paysagère de ces espaces boisés qui constituent aussi notre cadre de vie. »

Points de vue



Paul Le Bihan,
président du comité
de bassin versant
du Léguer

« L'un des volets d'un défi plus global »

« Le comité de bassin versant du Léguer agit depuis dix ans en faveur de la qualité de l'eau. Tout logiquement, il s'est d'abord attaqué aux problématiques liées aux transferts d'azote et de pesticides. Mais, probablement parce que, sur ces deux paramètres, la situation était ici moins contraignante qu'ailleurs, les responsables de l'époque ont très vite envisagé de prendre parallèlement d'autres initiatives. Ils se sont alors intéressés à l'amont du bassin, qui avait, plus que l'aval, connu des opérations de remembrement entraînant la disparition d'une partie des talus plantés dont on sait mieux aujourd'hui qu'ils jouent un rôle épurateur important et freinent les transferts de polluants. Voilà pourquoi ce bassin a souhaité maintenir et développer le maillage bocager. Il ne s'agit pas de sanctuariser et de s'opposer à tout projet d'aménagement, mais de faire en sorte que lorsqu'une haie disparaît on la remplace par un linéaire de plantations au moins aussi important. Cette action, qui a en premier lieu concerné le monde agricole, s'est,

depuis le dernier contrat de bassin, étendue aux communes qui ont désormais la possibilité de classer ces haies. Toutes ces initiatives ont, je crois, rencontré un écho favorable depuis dix ans. Après 2012, date de fin du contrat actuel, il faudra, évidemment, trouver les moyens de les prolonger dans un cadre juridique et financier nouveau, celui du futur Sage. Mais, quel que soit l'intérêt suscité, à juste titre, par cette reconquête du bocage, il faut aussi la replacer, plus globalement comme l'un des volets d'un défi plus global, celui de la qualité de l'eau et des milieux humides. »



Erwan Henry,
agriculteur
à Louargat

« Mes vaches se sentent mieux là où il y a des haies... »

« À l'école d'agriculture, et au cours de mes études, j'ai été sensibilisé à l'intérêt des haies pour l'activité agricole. Mon épouse, Marie, partage ce point de vue. Quand nous nous sommes installés, respectivement en 2007 et 2008, en élevage de porcs et en vaches laitières, la ferme d'une superficie de 80 ha sur deux sites, comptait déjà un linéaire de 12 km de haies. Mais comme nous souhaitions valoriser au maximum le pâturage, sur la cinquantaine d'hectares accessibles aux vaches autour des bâtiments,

nous estimions intéressant de développer ces linéaires boisés. Il est facile de constater, en effet, que les animaux se sentent mieux quand ils peuvent s'abriter de la chaleur ou du vent en cas de besoin. Quand on a des parcelles de plus de 4 ha d'un seul tenant, il est plus facile d'installer des haies ; en ce qui nous concerne, ce n'est pas toujours le cas. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de demander la réalisation d'un plan de gestion du bocage sur l'exploitation. Cela va nous amener à planter environ 4 km de haies en plus. Bien sûr ces plantations, puis leur entretien ensuite, vont représenter un certain coût. Mais d'un autre côté nous ne sommes pas mécontents de voir que cela va fournir un combustible en proportion non négligeable : sur cinq ans, l'entretien de ce linéaire va fournir à terme autour de 500 m³ de plaquettes de bois et environ 200 m³ de bûches. Ce n'est pas rien ! Et puis, surtout, je pense que nous n'aimerions pas vivre dans une campagne où il n'y aurait plus de talus ! »

Le bassin versant du Léguer

- 500 km²
- 23 communes ayant l'essentiel de leur superficie sur le bassin
- 32 000 habitants
- 650 agriculteurs
- 450 km de cours d'eau (identifiés sur cartes IGN)
- 4 prises d'eau potable assurant l'approvisionnement de 100 000 habitants environ.